Maires de France
N° 440. 72e année
Le magazine de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.
Rédaction-administration :
41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr
Site internet : www.mairesdefrance.com
Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION
Rédacteur en chef : Xavier Brivet.
Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.
Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.
Secrétaire de rédaction (éditions papier et web) : Samantha Rauch.
Direction artistique : Stéphane Camara.
Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Estelle Chevassu, Blaise Kermoal-Seabra, Sophie Le Gall, Caroline Megglé, Judith Mwendo, Caroline Reinhart, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION
Éditrice : Laurence Marilly.
Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61. laurence-mairesdefrance@defis-regie.com
Abonnements : Sophie Lasseron. Frédéric Eschwège. abomdf@amf.asso.fr
Tél. 01 44 18 13 64.
Tarifs d'abonnement 2025 :
Abonnement intégral :
- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.
Abonnement numérique :
- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
Achat au numéro : 13,50 €.
www.mairesdefrance.com
Compogravure et impression :
GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.
Numéro de commission paritaire :
0426 G 84411. **ISSN :** 2270-7875,
4e trimestre 2025.
Ce numéro a été tiré à 11 180 exemplaires.
Imprimé sur papier FSC.

ACPM
FSC MIXTE Papier FSC® C186056

Le Congrès de la liberté

Le 107e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France a donné à voir, à travers les maires de métropole et d'Outre-mer, la France réelle. Avec 13 000 congressistes, 70 000 visiteurs au Salon, 65 thèmes abordés, ce Congrès a été celui de tous les records. Il a montré une France rurale et urbaine vivante, qui agit pour le développement économique, pour l'environnement, pour le logement ; une France moderne, qui se saisit des enjeux de l'intelligence artificielle ou encore des cryptomonnaies ; une France de l'engagement, y compris des jeunes.
C'est aussi la France des terroirs qui s'est réunie à Paris, à l'occasion d'un apéritif géant mettant en valeur des producteurs français, en partenariat avec l'ANIA, les Vignerons indépendants et le marché de Rungis.
Pendant ce congrès comme le reste de l'année, l'AMF a démontré, une fois encore, son rôle de précurseure, dans l'alerte comme dans les solutions. Depuis des années, nous alertons sur la crise du logement, sur la prolifération du narcotrafic et de son corollaire, sur le blanchiment d'argent, sur la montée des violences y compris envers les élus, sur l'urgence de l'accès aux soins, sur l'excès de normes, sur la situation des comptes publics aussi. L'AMF propose des solutions concrètes, qui sont le fruit du travail tout au long de l'année des élus qui s'y engagent et de ses services. Je remercie tous ceux qui s'investissent à l'AMF, toujours bénévolement, au service de leurs collègues.

« L'AMF ne défend pas une "corporation de maires", elle porte une certaine idée de la démocratie locale par la liberté. »

L'AMF ne défend pas une « corporation de maires », elle porte une certaine idée de la démocratie locale par la liberté. Ses propositions pour garantir cette liberté, source d'efficacité et de sens, ne sont pas « théoriques ou conceptuelles » mais concrètes. La libre administration n'est autre que l'absence de tutelle de l'État ou d'une autre collectivité. L'autonomie financière et fiscale, c'est tout simplement la compensation des charges transférées et la part prépondérante des ressources propres sur le reste. La subsidiarité ascendante est ce qu'il y a de plus concret : la capacité de l'échelon le plus proche du citoyen à décider. Cette liberté est celle de la responsabilité individuelle dans l'action.
En clôture de notre congrès, le Premier ministre s'est exprimé devant les maires. Si certaines de ses annonces ont été accueillies favorablement, comme l'esquisse d'un commencement de simplification, deux enjeux fondamentaux n'ont reçu aucune précision : le budget et la décentralisation...
Quoi qu'il en soit, l'AMF poursuit inlassablement son combat pour la liberté locale et les moyens qui l'accompagnent. À quelques semaines seulement des élections municipales, cet appel à la liberté résonne dans tout le pays. Pour que vive notre démocratie locale.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF